

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 481

présenté par
M. Pietraszewski

à l'amendement n° 262 (Rect) de M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

I. - À la première phrase, substituer aux mots :

« publication des ordonnances »

les mots :

« promulgation de la présente loi ».

II. - En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer aux mots :

« dispositions prises »

les mots :

« ordonnances prises sur le fondement des articles 1^{er} à 8 ».

III. - En conséquence, à la deuxième phrase, substituer au mot :

« les »

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.